

Prix du (de la) jeune hypertensiologue hospitalo-universitaire



Appel d'offre : prix de 15 000 euros

Prix récompensant un parcours hospitalo-universitaire remarquable

D'un(e) jeune médecin ayant montré son intérêt pour l'hypertension artérielle.

Dossier de candidature à soumettre entre le 6 mai et 26 mai 2024 minuit

et à adresser EXCLUSIVEMENT PAR EMAIL à : contact.sfhta@sfcadio.fr

La SFHTA propose de décerner un prix de 15 000 euros

Il est destiné à soutenir un(e) médecin âgé(e) de moins de 45 ans ayant un parcours hospitalo-universitaire remarquable.

Le prix récompensera le(la) candidat(e) ayant montré un intérêt pour l'hypertension artérielle (activité de recherche ou de soin).

Il est exclusivement destiné à un(e) médecin ayant réalisé une partie ou la totalité de son parcours hospitalo-universitaire en France et souhaitant poursuivre sa carrière dans une structure médicale en France.

Les candidatures seront évaluées par un jury désigné par la SFHTA. Le jury sera souverain dans l'attribution du montant total de la bourse.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si aucun candidat ne correspond aux critères de sélection

Les conditions :

- Être âgé(e) de moins de 45 ans
- Médecin avec une partie ou la totalité de son cursus hospitalo-universitaire en France
- Ayant un projet hospitalo-universitaire en France confirmé par une lettre d'intention d'un chef de service
- Avoir montré son intérêt pour les activités de la SFHTA ou du CJH (participation aux JHTA, membre de la SFHTA ou du CJH).

Dossier de candidature :

- un CV d'une page
- un résumé du projet sur 2 pages maximum (comportant ses éventuels financements)
- La lettre du responsable de la structure où se déroulera le projet
- La lettre d'intention du chef de service témoignant du projet de carrière dans l'établissement
- comment serait utilisé le montant alloué

Remarques concernant le prix :

Les candidats seront informés du résultat de l'appel d'offre dès la délibération du jury et le versement du prix se fera au décours
Le montant du prix est versé au bénéficiaire en une fois
Les Remerciements devront mentionner la SFHTA dans les travaux réalisés